



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction départementale
des territoires

Laval, le 17 JUIN 2015

Le préfet

à

toutes les communes du département,
syndicats de bassin et communautés de
communes

Objet : Compétence GEMAPI

Une compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été créée par la loi de Modernisation de l'Action Public et d'Affirmation des Métropoles dite loi MAPTAM du 27 janvier 2014.

Le législateur a souhaité que cette compétence, obligatoire, soit affectée au bloc communal pour faire le lien entre urbanisation et prévention des inondations. Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP) exerceront cette compétence en lieu et place de leurs communes membres et pourront éventuellement la transférer ou la déléguer à un syndicat de bassin.

Il conviendra de veiller à ce que cette compétence s'exerce sur un territoire pertinent.

Une mission d'appui technique à l'échelle du bassin Loire-Bretagne composée de représentants de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements a été mise en place.

A l'échelle régionale, l'organisation retenue pour accompagner les collectivités dans cette réforme, est basée sur les périmètres de SAGE afin de garantir dans la mesure du possible la cohérence hydrographique.

Aussi, ai-je été missionné par le préfet de la région des Pays-de-Loire pour coordonner la réflexion sur tout le périmètre du SAGE Mayenne.

La préfète de la Sarthe coordonnera la démarche pour les bassins de la Sarthe, le préfet de Maine-et-Loire pour le bassin de l'Oudon et le préfet de Loire-Atlantique pour le bassin de la Vilaine. Pour le bassin de l'Airon, je prendrai l'attache de mon collègue de la Manche pour connaître l'organisation retenue en Basse-Normandie.

PJ : Fiche thématique GEMAPI

Copie à :

Sur les bassins de la Sarthe, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe envisage d'organiser prochainement une réunion d'information à destination des syndicats de bassin et des communautés de communes, à laquelle je vous encourage à participer.

Sur le bassin de l'Oudon, les deux syndicats de bassin qui exercent la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et le SYMBOLIP pour la compétence Prévention des Inondations, m'ont récemment informé de leur intention d'engager une réflexion relative à la structuration de la compétence sur leur territoire, avec un portage par la CLE du SAGE Oudon.

Sur les territoires du bassin versant de la rivière Mayenne, j'organiserai à l'automne, en lien avec le SAGE Mayenne, des réunions d'information visant un partage de l'état des lieux, la définition d'une méthode de travail et d'un calendrier. Les présidents de communautés de communes, les syndicats de bassin et les partenaires institutionnels y seront conviés.

Vous trouverez ci-joint une fiche d'information présentant la GEMAPI.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'avancement des réflexions qui nécessiteront une contribution active des établissements publics de coopération intercommunale.



Philippe VIGNES